

Le passage à la loupe de



Qu'est-ce le Décret Tertiaire ?

Il précise les modalités d'application de l'article 175 de la loi ELAN

Il fixe la réglementation énergétique et environnementale du parc de bâtiment tertiaire français

Il fixe des objectifs de réduction des consommations énergétiques

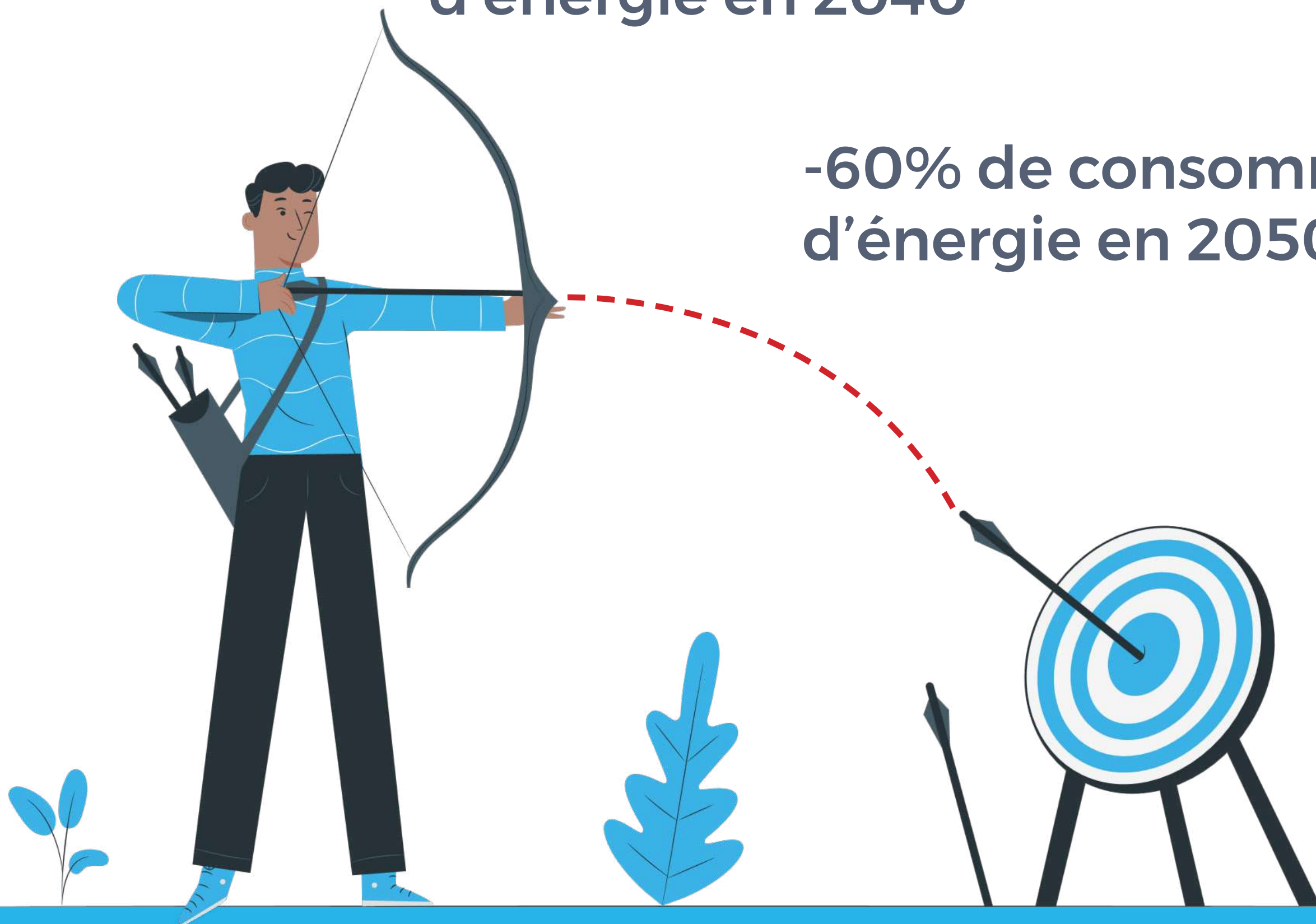


Les objectifs du Décret

**-40% de consommation
d'énergie en 2030**

**-50% de consommation
d'énergie en 2040**

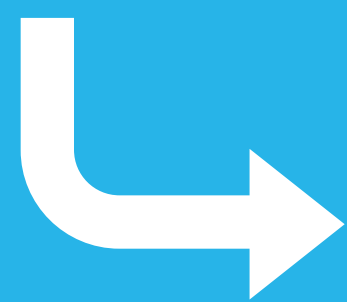
**-60% de consommation
d'énergie en 2050**



Qui est concerné ?

Les bailleurs et les locataires

Les bâtiments tertiaires de plus **1000 m²**



Administrations, bureaux, hôtels,
commerces, enseignement...

Sont exclus les bâtiments destinés au culte, à la défense,
à la sécurité civile ou à la sûreté intérieure du territoire



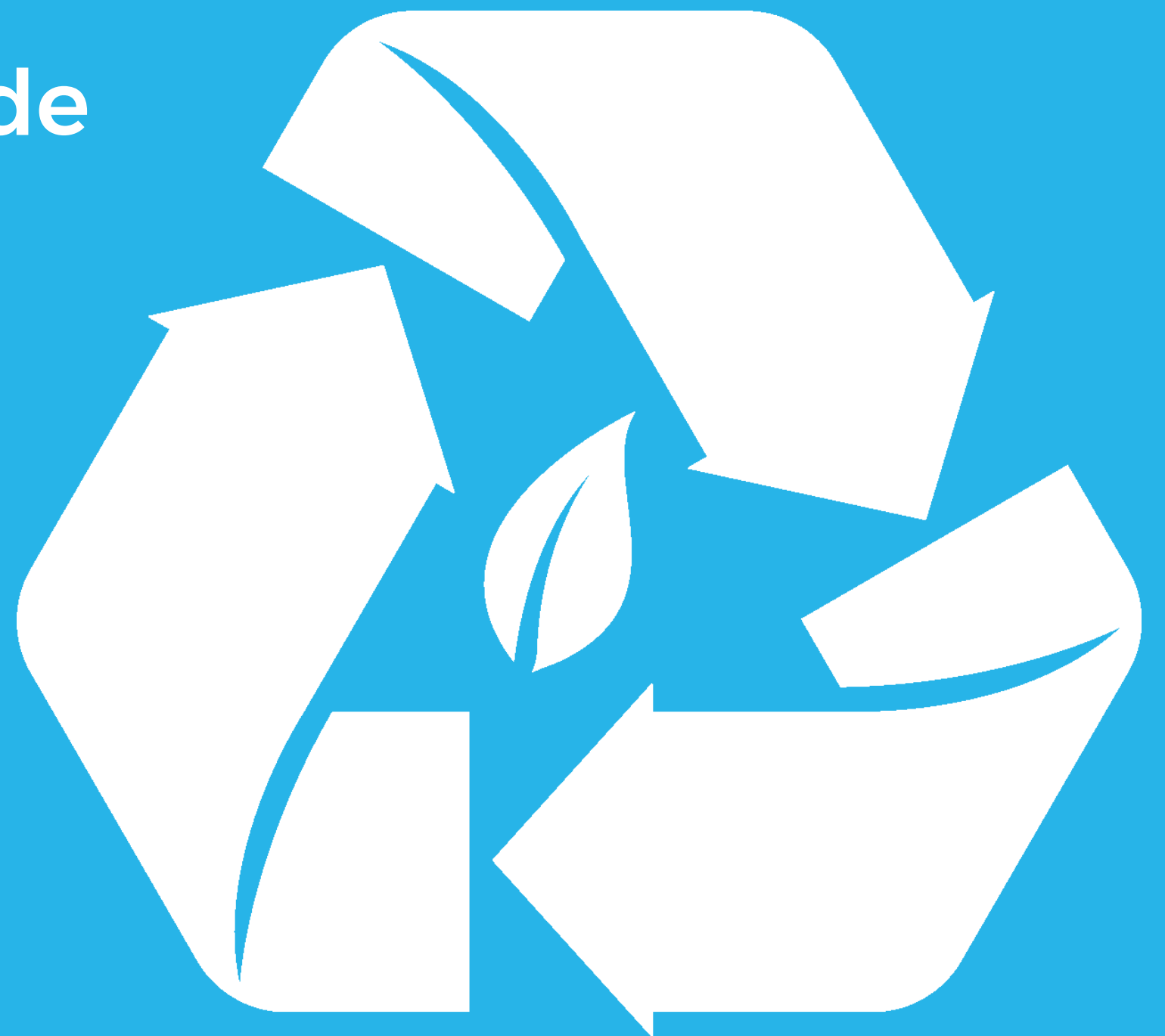
Comment atteindre ces objectifs ?

Installer des équipements plus performants

Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Mettre des dispositifs de contrôle et de gestion des appareils

Faire évoluer les comportements des occupants



Les risques et sanctions

Être pointer du doigt sur un site étatique

Amende de 1500€ pour les
personnes physiques

Amende de 7500€ pour les
personnes morales



**Prochainement
nous vous expliquerons
comment répondre au
Décret Tertiaire avec**

